Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_164_DELIB-DE

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 23 octobre 2026

Délibération n°2026/164

Objet : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière « A Balanina »

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Jean-Louis MASSIANI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	28	
Pour	**Contre**	**Abstentions**	
28	-	-	

Présents : AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – CANIONI Sébastien – CASANOVA Antone – COLOMBANI Laurent – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Camille – PETRIGNANI Yoann – PIERI Véronique – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – TADDEI Marc.

Absents représentés : ALBERTINI-MAESTRACCI a donné procuration à TADDEI Marc – BASTIANI Angèle a donné procuration à GENUINI Benjamin – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à ORSINI Joseph – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BATTAGLINI Jean-Pierre – CASALONGA Jérôme – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – FERRANDI Paul-Vincent – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRINI Antoine – MARTELLI Camille – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – RAFFO Marie – SAVELLI René – SAVELLI Vincent.

Convocation envoyée le : 16/10/2026 Et affichée le : 16/10/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 27/10/2026

VU le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 *d'orientation des mobilités* ;

VU le code des transports, et notamment ses articles R. 1221-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-14 et ses articles R. 2221-1 à R. 2221-17 et R. 2221-63 à R. 2221-94 ;

Le Président rappelle que, pour l'exploitation de ses services de mobilité, la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne a créé une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée régie des transports A BALANINA.

Conformément à l'article 3 des statuts de la régie, le Conseil d'exploitation est composé de 9 membres, répartis comme suit :

- 8 membres de l'organe délibérant de la CCIRB,
- 1 représentant du personnel de la régie

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261023-2026_164_DELIB-DE

Il est proposé les candidats suivants :

Représentants désignés parmi les membres de l'organe délibérants de la CCIRB :

- CANIONI Sébastien
- GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique
- LIONS Romain
- MARIANI Frédéric
- MASSIANI Jean Louis
- MORTINI Lionel
- PETRIGNANI Yoann
- TORRACINTA Marcel

Représentant du personnel de la régie :

- ANTONELLI Lilian

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation des neuf (9) membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière A BALANINA représentant la CCIRB :
 - CANIONI Sébastien
 - GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique
 - LIONS Romain
 - MARIANI Frédéric
 - MASSIANI Jean Louis
 - MORTINI Lionel
 - PETRIGNANI Yoann
 - TORRACINTA Marcel

- **PROCEDE** à la désignation du membre du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière A BALANINA en sa qualité de représentant du personnel :
 - Monsieur ANTONELLI Lilian

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la préfète de la Haute-Corse.

Fait à L'Île-Rousse, le 23 octobre 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MASSIANI

Le Président,
Lionel MORTINI

Communauté de communes L'Île-Rousse-Balagne